



## DEMANDE DE QUALIFICATION – ADDENDA N° 1

---

### DDQ DC-2023-CD-08 Services de production photo et vidéo

#### Date et heure limites :

6 novembre 2023  
à 14 h  
Heure du Pacifique

Date de publication : 30 octobre 2023

De : Service d'approvisionnement de la CCT

À : Tous les fournisseurs

Courriel : [procurement@destinationcanada.com](mailto:procurement@destinationcanada.com)

---

**Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées en date du 18 octobre 2023 au sujet de la demande de qualification (DDQ) indiquée ci-dessus.**

Q1. J'ai remarqué que vous dites privilégier les entreprises exploitées au Canada. Cette préférence justifiera-t-elle une disqualification? Nous sommes aux États-Unis.

Réponse : Conformément à la section D de la DDQ, les critères impératifs doivent être entièrement satisfaits pour que le reste de la proposition soit évaluée. Par conséquent, en tant qu'entreprise exploitée aux États-Unis, vous ne respecteriez pas le critère impératif D.1.2, « Le soumissionnaire doit être une entreprise canadienne exploitée au Canada ».

Q2. Pouvez-vous clarifier la différence entre la portée des travaux A et la B?

Réponse : La portée des travaux A vise la production d'un point de vue plus large, pour laquelle nous cherchons des productrices ou producteurs et des entreprises spécialisées en production (ou fournissant des services dans cette catégorie). La portée des travaux B cible les différents éléments créatifs du processus de production. La décision de présenter une proposition pour l'une ou l'autre, ou pour les deux, demeure la responsabilité des soumissionnaires; toutefois, lors de la conception de la DDQ, nous avons imaginé la portée des travaux A à l'intention des productrices ou producteurs et des entreprises de production et la portée des travaux B à l'intention des créatrices et créateurs ou des petites entreprises qui se concentrent sur divers aspects du processus complet de production.

Q3. L'équipe de Destination Canada pourrait-elle envisager de combiner les deux catégories en raison du fait que leurs critères d'évaluation respectifs sont presque identiques?

Réponse : Non, Destination Canada (DC) ne combinera pas les deux portées des travaux. Voir ci-dessous les critères à remplir obligatoirement :

- a) Les soumissionnaires qui présentent une proposition visant la portée des travaux A Soutien général à la production doivent répondre à :
- la section D – Questionnaire sur les critères impératifs;
  - la section E – Évaluation des échantillons;
  - la section F – Questionnaire sur les critères souhaités, articles F.1 – Aperçu de l'entreprise et F.2 – Exigences opérationnelles et techniques;
  - la section G – Tarification, article G.1.1. Portée des travaux A. Soutien général à la production.

- b) Les soumissionnaires qui présentent une proposition visant la portée des travaux B Services de production doivent répondre à :
- la section D – Questionnaire sur les critères impératifs;
  - la section E – Évaluation des échantillons;
  - la section F – Questionnaire sur les critères souhaités, articles F.1 – Aperçu de l'entreprise et F.3 – Exigences opérationnelles et techniques;
  - la section G – Tarification, article G.1.2. Portée des travaux B. Services de production.

- c) Les soumissionnaires qui présentent une proposition pour les deux portées des travaux doivent répondre à :
- la section D – Questionnaire sur les critères impératifs (une seule fois);
  - la section E – Évaluation des échantillons (une seule fois, sauf si des échantillons différents sont nécessaires pour répondre aux deux portées);
  - la section F – Questionnaire sur les critères souhaités, articles F.1 – Aperçu de l'entreprise (une seule fois), F.2 – Exigences opérationnelles et techniques et F.3 – Exigences opérationnelles et techniques;
  - la section G – Tarification, article G.1.1. Portée des travaux A. Soutien général à la production et article G.1.2. Portée des travaux B. Services de production.

- Q4. Pouvez-vous définir « capable de s'élargir au besoin » à la page 9 dans la partie A – Soutien général à la production?

Réponse : Être capable de s'élargir au besoin signifie notamment pouvoir augmenter rapidement les capacités ou les ressources d'une équipe pour combler les besoins du projet. En général, il s'agit d'avoir accès à un bassin existant de prestataires indépendants ou de pouvoir en trouver et en engager par des réseaux ou tout autre moyen que vous proposez.

- Q5. Devons-nous présumer que les coûts à l'article G.1 – Détails de la tarification proposée doivent être basés sur le scénario présenté à la page 21, à Détails du projet, soit une vidéo bilingue de 20 minutes?

Réponse : Les soumissionnaires présentant une proposition pour la portée des travaux A : Soutien général à la production doivent se fonder sur les détails du projet uniquement pour remplir le premier élément du tableau, « Services complets de production de contenus vidéo allant de communications institutionnelles aux récits conformes à la marque destinés aux consommateurs ».

- Q6. La DDQ indique que Destination Canada rédigera les scénarios et les scénarimages. Les entrevues seront-elles scénarisées? DC trouvera-t-elle tous les experts?

Réponse : En ce qui concerne les détails du projet à l'article G.1.1, veuillez présumer que Destination Canada s'occupera de la scénarisation, des messages clés et de la distribution des rôles d'experts.

- Q7. À l'article G.1.1 – Portée des travaux A – Soutien général à la production, on demande le tarif horaire pondéré de la révision de scénario et de la production de scénarimage. Doit-il être ajouté aux éléments livrables dont Destination Canada est responsable conformément aux conditions prévues à la page 21 (« Destination Canada rédigera le scénario. Destination Canada produira un scénarimage du déroulement général de la vidéo et fournira tous les contenus nécessaires. »)?

Réponse : Conformément à l'article G.1.1, veuillez ne fournir que le tarif concernant les responsabilités exigées dans les détails du projet. Si Destination Canada produit le scénario et le scénarimage, il n'est pas nécessaire de donner un tarif pour ce travail.

- Q8. Les déplacements sont-ils en supplément? Notre équipe proposée se rendra-t-elle à l'entrevue à Vancouver et au site d'enregistrement de la bobine B, ou devons-nous nous attendre à passer prendre l'équipe au site?

Réponse : Les déplacements ne doivent pas être inclus dans la proposition de tarification des soumissionnaires. En cas de projet futur accordé à un soumissionnaire retenu, les frais de

déplacement seront négociés entre la CCT et le soumissionnaire au moment de la conception de l'énoncé de projet.

- Q9. Notre industrie travaille selon des journées complètes ou des demi-journées et non un tarif horaire. Le tarif horaire pondéré sert-il surtout à l'exercice d'évaluation, ou bien le travail sera facturé ainsi?

Réponse : Le tarif horaire pondéré sert à des fins d'évaluation. Pour calculer le tarif horaire pondéré à partir d'un tarif quotidien standard, veuillez supposer qu'une journée standard compte dix (10) heures.

- Q10. Une des exigences dans la DDQ est que les entreprises doivent être constituées en société depuis trois ans. La nôtre est en activité depuis 2017, mais a commencé comme entreprise individuelle et a été constituée en société il y a deux ans et huit mois. Sommes-nous toujours admissibles à cet appel d'offres?

Réponse : Le critère impératif à l'article D.1.1 prévoit que le soumissionnaire possède trois (3) années d'expérience, et non trois (3) années de constitution en société.

- Q11. Quelles sont la moyenne et la fourchette du tarif horaire pondéré actuellement prévues par Destination Canada pour la catégorie de services énumérés à l'article G.1.1?

Réponse : Destination Canada (DC) ne peut révéler d'information sur le tarif parce qu'il s'agit de renseignements confidentiels des soumissionnaires retenus. Les soumissionnaires sont invités à présenter le meilleur rapport qualité-prix dans chaque élément de leur proposition, tout en tenant compte de l'ensemble des exigences de la présente DDQ et de l'ensemble des éléments de leur proposition.

- Q12. Si nous présentons notre candidature pour les deux portées des travaux, devons-nous transmettre deux soumissions distinctes?

Réponse : Non, veuillez consulter la réponse à la question trois (Q3) pour en savoir plus à ce sujet.

- Q13. Il est indiqué à l'article B.4.1 – Soumissions : « Les propositions doivent être soumises en format PDF, selon la procédure définie à l'article B.4.4. »

- Les PDF doivent-ils être présentés sous un format en particulier?
- Un PowerPoint en PDF est-il accepté pour l'article E.1 – Évaluations des échantillons?

Réponse : Tout format PDF choisi par le soumissionnaire sera acceptable.

- Q14. À quel endroit au Canada se tiendra la majorité de ces projets?

Réponse : Destination Canada travaille à travers le Canada et accepte les soumissions de partout au pays afin de pouvoir étayer ses projets de récits visuels à l'échelle nationale.

- Q15. Quels déplacements sont prévus dans le cadre de ces projets?

Réponse : Destination Canada travaille à travers le Canada et accepte les soumissions de partout au pays afin de pouvoir étayer ses projets de récits visuels à l'échelle nationale. Des déplacements pourraient être nécessaires selon les projets, auquel cas les frais de voyage anticipés seront discutés entre la CCT et le soumissionnaire retenu au moment de la conception de l'énoncé de projet.

- Q16. Pouvons-nous simplement copier et coller ces questions dans notre soumission et y répondre l'une à la suite de l'autre sous la forme de questions et réponses? Le cas échéant, la proposition de tarification serait-elle essentiellement un devis pour le projet proposé qui est décrit comme la « proposition d'une vidéo de 20 minutes entièrement bilingue »?

Réponse : Consultez l'article B.5.2 – Format et portée de la DDQ, où on indique :

« La présente demande de qualification établit les exigences, les critères souhaités et les considérations supplémentaires de DC. Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent fournir une description détaillée de leur capacité à répondre aux exigences de la présente DDQ. Ils doivent avant tout s'assurer que leur proposition est complète, que le contenu est clair et que les éléments correspondent aux numéros d'article ou de section indiqués. Les propositions qui ne répondent pas

clairement aux exigences ou ne font pas référence aux numéros d'article ou de section applicables pourraient ne pas être évaluées. »

Les soumissionnaires doivent répondre à la section G – Tarification conformément à ce qui est indiqué dans la DDQ.

- Q17. Notre question concerne la section C – Énoncé de travail, et plus précisément les points A et B à l'article C.1. Notre entreprise de production canadienne et exploitée au Canada est plus ou moins un mélange de A et de B. Elle s'approche nettement plus près de la portée du travail B, mais nous travaillons souvent sur tous les aspects d'un projet pour aider l'agence à trouver les bons talents, sites, scénarimages, etc. Devrions-nous simplement inclure la partie B, et ajouter la A en extra pour des services ultérieurs si nous sommes retenus pour faire partie du répertoire?

Réponse : Destination Canada ne peut suggérer quelle portée des travaux les soumissionnaires devraient choisir; ces derniers sont responsables de prendre la décision. Néanmoins, lors de la conception de la DDQ, nous avons imaginé la portée des travaux A à l'intention des productrices ou producteurs et des entreprises de production et la portée des travaux B à l'intention des créatrices et créateurs ou des petites entreprises qui se concentrent sur divers aspects du processus complet de production.

- Q18. La question porte sur l'article E.1 – Exigences relatives aux échantillons du portfolio. Comme l'un de mes trois exemples de travail, puis-je soumettre une œuvre réalisée pour Destination Canada qui montre la qualité de mon travail et sa conformité à la stratégie de marketing général de DC? Préférez-vous des exemples de travaux faits pour d'autres clients?

Réponse : Vous pouvez soumettre du travail réalisé précédemment pour Destination Canada, mais assurez-vous d'inclure d'autres exemples de travaux dans votre soumission.

- Q19. Au sujet de l'Annexe 1 – Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation, au point 1.b)v. – Vérification de la stabilité financière.

J'exploite une entreprise individuelle, alors je m'occupe des procédures comptables simples comme l'inscription du revenu, des frais des sous-traitants et du paiement des ressources dans un tableur.

La déclaration de revenus annuelle de l'entreprise se fait exclusivement par ma déclaration personnelle à l'Agence du revenu du Canada. Quel document est requis pour respecter le point 1.b)v. de l'annexe 1 (« Vérification de la stabilité financière »)?

Réponse : Tel qu'il est indiqué à l'annexe 1, au point 1b)v), vous pouvez présenter d'autres garanties de stabilité organisationnelle et financière si elles constituent une preuve suffisante de votre capacité financière à fournir les services, comme une lettre signée par votre banque attestant votre bonne position financière.

- Q20. En ce qui a trait à la section F – Questionnaire sur les critères souhaités, paragraphe F.2.3 – Témoignages, les témoignages de clients peuvent-ils être sous la forme d'une lettre commerciale? Et puis-je fournir plus que deux lettres de témoignage?

J'offre une variété de services de production pertinents, alors je souhaiterais ajouter des témoignages additionnels pour le démontrer.

Réponse : Veuillez limiter votre réponse à deux (2) témoignages et ne pas dépasser une demi-page. Une lettre commerciale d'un client est un document acceptable. Également, veuillez noter que des clients supplémentaires peuvent être inclus à l'annexe 1, sous l'élément 2 – Références.

- Q21. Je suis propriétaire unique de mon entreprise; celle-ci a son propre compte bancaire, et un comptable a préparé un sommaire comparatif des impôts pour les cinq dernières années ainsi que la déclaration de la TPS/TVH où on voit les revenus net et brut. Je me demande s'il suffit que je soumette, pour démontrer ma stabilité financière, ce qui suit :

1. Lettre de la banque montrant le solde de l'entreprise / mon solde personnel;
2. Sommaire de mon compte QTrade;

3. Sommaire comparatif sur cinq ans, fait par le comptable, qui affiche le revenu d'un travail indépendant;
4. Déclaration de la TPS/TVH qui montre les montants totaux net et brut de 2020-2022;
5. Autre chose?

Réponse : Veuillez envoyer la lettre de la banque et la déclaration de la TPS/TVH qui montre les montants totaux net et brut de 2020-2022.

- Q22. Prévoyez-vous engager des entreprises situées en Colombie-Britannique uniquement ou comptez-vous filmer à travers le pays et donc chercher des entreprises dont la présence géographique est plus large?

Réponse : Destination Canada recherche des fournisseurs de services canadiens tout court. Elle travaille à travers le Canada et accepte les soumissions de partout au pays afin de pouvoir étayer ses projets de récits visuels à l'échelle nationale.

- Q23. En ce qui a trait à l'article C.3.2, à la page 10, pouvez-vous confirmer les éléments livrables concernant les activations de la marque, la publicité et le contenu narratif?

Réponse : Il s'agit de ce qu'on considère habituellement comme du travail publicitaire (plutôt que du travail d'édition ou de nature événementielle). Dans ces situations, il faut souvent travailler en équipe pour créer des photographies ou des ressources audiovisuelles qui serviront à la publicité destinée aux consommateurs.

- Q24. J'ai travaillé principalement comme photographe dans les 10 dernières années. Je n'ai donc pas d'expérience équivalente comme vidéographe. J'ai ajouté mon nom à la rubrique « partenariat avec une autre entreprise ». Ma question est la suivante : dois-je attendre d'avoir trouvé un partenaire vidéographe avant de soumettre ma candidature à ce rôle ou puis-je me présenter comme photographe seul?

Réponse : Les soumissionnaires ne doivent soumettre des propositions pour la portée des travaux que s'ils ont l'expertise suffisante. Ainsi, si un soumissionnaire souhaite se qualifier pour la photo et la vidéo, il doit posséder l'expertise nécessaire dans les deux domaines.

- Q25. À l'article E.1 – Exigences relatives aux échantillons du portfolio, il est indiqué : « Le soumissionnaire peut utiliser un même échantillon pour démontrer son expérience dans plusieurs services. »

Pouvez-vous clarifier le sens de cette phrase? Cela signifie-t-il que nous pouvons utiliser les mêmes exemples pour la portée des travaux A et pour la B si nous prévoyons présenter une soumission pour les deux?

Réponse : Vous pouvez utiliser les mêmes échantillons illustrant la qualité et l'efficacité de votre travail pour la portée A comme pour la B.

- Q26. Article G.1.1 – Portée des travaux A. Soutien général à la production

Le projet décrit dans cet article comprend ceci : « Nous aimerions qu'ils soient filmés devant un paysage attrayant du grand Vancouver qui évoque l'expérience touristique. »

Les entreprises situées hors de Vancouver doivent-elles inclure les frais de voyage dans leur devis? Nous nous inquiétons que ces frais créent une différence dans les devis des entreprises situées hors de la grande région de Vancouver. Nous nous demandons si, pour cet exemple, les soumissionnaires peuvent calculer leur devis comme si la production se déroulait dans leur région géographique afin d'assurer un traitement équitable.

Réponse : Veuillez fournir un devis ne comprenant pas de frais de voyage.

- Q27. À l'article G.1.2 Portée des travaux B. Services de production, il est écrit : « Services de photographie et de vidéographie de marque ou de campagne, dont : [a]ctivations de la marque, publicité et contenu narratif. »

Pouvez-vous clarifier ce qu'inclut exactement cette catégorie de services et la façon dont un « tarif quotidien » s'appliquerait ici?

Réponse : Il s'agit de ce qu'on considère habituellement comme du travail publicitaire (plutôt que du travail d'édition ou de nature événementielle). Dans ces situations, il faut souvent travailler en équipe pour créer des photographies ou des ressources audiovisuelles qui serviront à la publicité destinée aux consommateurs. Pour calculer le tarif horaire pondéré à partir d'un tarif quotidien standard, veuillez supposer qu'une journée standard compte dix (10) heures.

Q29. L'emplacement géographique des soumissionnaires compte-t-il dans l'évaluation?

Réponse : Oui en ce sens que les soumissionnaires doivent répondre « oui » au critère impératif D.1.2 pour pouvoir passer à l'étape suivante du processus d'évaluation; toutefois, leur emplacement exact à l'intérieur du Canada n'est pas pris en considération.

Q30. Pouvez-vous indiquer si DC souhaite – ou exige – que le répertoire représente une variété de régions géographiques du Canada?

Réponse : DC souhaite avoir un répertoire de soumissionnaires de partout au Canada; cependant, il ne s'agit pas d'une exigence.